L'ECHO DE ST-FRANÇOIS

Journal communautaire de St-François Vol.1 No 3

SOMMAIRE

Une page du patrimoine p.4
La doyenne et le doyen 6
Cercle de fermières 7
Comité d'embellissement 9
Bibliothèque 10
La Francolière 11
Souvenirs sportifs et culturels 12-13
Les Loisirs 14
Page des jeunes 15
Loisir pause-détente 16
Calendrier des activités 17
Recette du mois 19
Affaires municipales 20-29
Chronique municipale 30
Petites annonces 33

DÉCEMBRE 1993

L'ECHO DE ST-FRANÇOIS

C..P. 321
St-François de Montmagny - GOR 3AO
Tél.: (418) 259-2569

Journal communautaire réalisé bénévolement.

Réjean Cloutier	**Publicité**	259-2569
Jocelyne Roy	**Secrétaire**	259-2114
	Petites Annonces	259-2114
François Létourneau	**Trésorier**	259-2061
Mario Marcoux Jocelyne Noël	**Activités sportives et socio-culturelles (communiqués)**	259-2454
Rosaire Simard	**Distribution**	259-7888

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur. Lejournal n'assume aucuneresponsabilité quant aux idées émise dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractèrelibelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

CONTRIBUTION	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	$10.00	$100.00
1/4 page	15.00	150.00
1/2 page	30.00	300.00
1 page	50.00	500.00
ABONNEMENT ANNUEL EXTÉRIEUR	2.00	15.00
ABONNEMENT GRATUIT À TOUS LES RÉSIDENTS DE ST-FRANÇOIS		
Petite Annonce	2.00	

AVIS AUX ORGANISMES et à la population

Vous aimeriez participer à la rédaction du journal, soit par vos articles, vos nouvelles, vos petites annonces, etc.., veuillez communiquer avec:

Jocelyne Roy
259-2114

ou adresser le tout à:

C.P 321
St-François
GOR 3AO

avant le 15 de chaque mois.

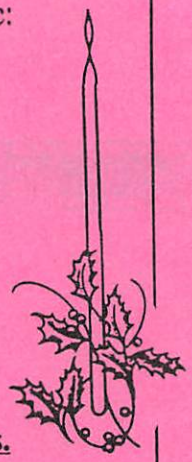

Merci de votre collaboration!

P.S.: Vous avez quelques minutes? Nous recherchons des bénévoles pour l'assemblage du journal.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

AMBULANCE: 248-2000

C.L.S.C. A.-RIVARD 248-1518

FEU: 248-3360

MUNICIPALITÉ: 259-7228

SURETÉ DU QUÉBEC: 248-3705

CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 1-800-463-5060

TEL-JEUNES: 1-800-263-2266

Impression: **Imprimerie St-Raphaël Enr.**

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

HO ! HO ! HO !

Eh les jeunes!

Nous faisons appel à votre créativité
pour égayer le temps des Fêtes
Faites-nous parvenir vos

- dessins
- contes, histoires
- poèmes

sur le thème des Fêtes
avant le15 décembre
OÙ? Au bureau municipal (boîte)
Bien identifier votre oeuvre
Nous ferons paraître le meilleur conte,
le meilleur dessin et le meilleur poème.
PARTICIPEZ EN GRAND NOMBRE!

Les bénévoles du journal l'Écho
vous souhaitent
JOYEUX NOËL et
BONNE ANNÉE

BOUCHERIE
Richard Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, ch. St-François Ouest
St-François de Montmagny G0R 3A0
(418) 259-7783

SPECIAUX EN VIGUEUR 15 DEC. AU 15 JAN. 94

BUCHE DE NOEL (CREME GLACEE)	4.95
JUS McCAIN 355ML	.99
DINDE (CATEGORIE "A")	1.55
CREVETTES 1LB	6.50

Casse-Croûte
4 saisons

LORS D'UNE OCCASION SPÉCIALE

- NOËL
- BAPTÊME
- ANNIVERSAIRE
- (ETC...)

Le CASSE-CROÛTE 4 SAISONS
vous offre l'opportunité
de préparer votre buffet.

INFORMATIONS & RÉSERVATIONS:
259-7755

UNE PAGE DU PATRIMOINE

La paroisse de St-François s'agrandit en 1844

Le 12 janvier 1844, une proclamation du Gouverneur-Général du Canada, *Metcalfe*, délimita les frontières de nombreuses paroisses du Québec.

Depuis 1722, alors qu'on avait précisé les frontières de quelques paroisses, on n'avait pas, à proprement parler, "fondé" de nouvelles paroisses dans le sens de leur définition géographique légale.

Toutefois, pour St-François, depuis les tout débuts de la paroisse, les gens de la seigneurie de St-Vallier résidant dans ce qui sont les rangs du nord et du sud de St-François actuel, avaient obtenu de l'évêque l'autorisation de fréquenter l'église de St-François plutôt que la leur. La distance double à franchir et les chemins difficiles étaient la raison.

La coutume s'était établie et, en 1844, lorsqu' une assemblée fut convoquée pour obtenir le sentiment des intéressés, ce ne furent pas les gens de St-Vallier qui s'objectèrent à la perte d'une partie de leur paroisse mais bien certaines gens de St-François qui voyaient dans l'ajout de 481 paroissiens comme l'établissement du besoin urgent d'agrandir l'église de St-François ou la construction d'une église nouvelle.

Par la proclamation du Gouverneur-Général, 37% de la superficie actuelle de St-François furent ajoutée à l'ancien St-François: 481 âmes de 68 familles établies sur 63 terres et 5 emplacements, soit 6720 arpents carrés. Les lots cadastraux mis en force en 1880 représentent cette superficie. Ce sont les lots actuels 99 à 163.

Avant 1844, les occupants de ces lots étaient de St-Vallier.

par Louis Philippe Bonneau

BOULANGER DOLAN DENAULT
Notaires et conseillers juridiques

70, rue de l'Anse
Montmagny (Québec)
G5V 1G8

Téléphone: **(418) 248-1414**
Télécopieur: **(418) 248-8944**

534, Boul. St-François ouest
St-François (Québec)
G0R 3A0

Téléphone: **(418) 259-7317**
Heures d'ouverture: **lundi à 19 h 00**

- Droit agricole
- Droit des compagnies
- Financement d'entreprises
- Droit immobilier
- Droit familial

SERVICES SPÉCIALISÉS:
Service Corporatif PME
Médiation familiale

Tél.: **(418) 248-4636**
Fax: **(418) 248-5565**
Rés.: **(418) 259-7419**

MAISONS MODULAIRES MONTMAGNY
Division de constructions ABSDA inc.

ANDRÉ BLAIS, Directeur général

280, chemin des Poirier, C.P. 91
Montmagny, (Québec) - G5V 3S3

Vous êtes les journalistes que nous recherchons

**Le journalisme vous a toujours intrigué!
Eh bien! Venez en explorer les facettes.
En vous joignant à l'équipe de rédaction
de votre journal communautaire
L'Écho de Saint-François**

En plus d'aiguiser votre curiosité, votre sens de l'observation, et de développer votre sens critique vous jetterez un regard nouveau sur votre collectivité en vous impliquant dans le journal.

À titre de responsable de cette équipe je vous enseignerai les rudiments de la profession, de l'écriture journalistique à la recherche d'information sur le terrain. Voilà une bonne façon de mieux maîtriser le français écrit.

La première rencontre se déroulera au Centre des loisirs le mardi 4 janvier à 19 h 30.
L'invitation est lancée à tous et tout particulièrement aux élèves du secondaire.

On s'inscrit avant le 23 décembre au no: 259-2659, après 18h30

Raynald Laflamme
Responsable de l'équipe de rédaction

La doyenne et le doyen

Le journal "L'Écho de St-François" présente à la population sa *doyenne* et son *doyen.*

Madame Antonio Gagnon (Alice Simard)94 ans, née en 1899. Elle est la mère de Mme Léo Théberge.

Monsieur Ovide Paré, 95 ans, né en 1898. Il est le père de Mme Marguerite Corriveau.

par Jocelyne Noël

SALON KARO
4 Rue Boivin
St-François
Montmagny
G0R 3A0
Carole Guillemette, prop.
259-7117

Pierre Garant
Tel: (418) 259-2655
Fax: (418) 259-2158
Weed Man
708 St-François O., C.P. 98
Saint-François, Québec
Canada G0R 3A0

Atelier de Menuiserie
Albert Proulx Enr.
FABRICATION et RÉPARATION
de MEUBLES
FABRICATION:
Armoires, escaliers, meubles de tous genres
chassis et portes antiques
84, Ch. Les Prairies,
St-François, Cté Mont., QC G0R3A0 Tél.: 259-7454

Laurent Normand Inc.
ENTREPRISE FUNÉRAIRE
Pierre Normand, T.D.L. - prés.
Jean Normand, T.D.L.
NOUS DESSERVONS MONTMAGNY BELLECHASSE
116, Ste-Julie, Montmagny
(Québec) G5V 2M1
Tél.: 418 - 248-0545
Fax: 418 - 248-2621
90 ANS

EMBALLAGES L&M
St-François, (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
G0R 2G0
Tél.: (418) 259-7710
Fax: (418) 259-7725

RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES
GEMM-ANY
Vous offre:
Une séance de 20 min.
dans une pyramide quadrénergie
soit pour la relaxation ou la guérison.
° Centre de méditation (rencontre mensuelle)
° Vente de pierres naturelles ou montées en bijou
(démonstration à domicile sur demande)
Instructeur et praticienne en Reiki
Synchronisation des corps énergétiques
MASSAGES ÉNERGÉTIQUES
Fleurs de Back et huiles essentielles
POUR RENDEZ-VOUS: 259-7476 Annie Campagna
au 844, Boul. Sud, St-François de Montmagny

Cercle de fermières

Le Cercle de fermières de St-François est heureuxde vous informer de leur souper des Fêtes
le mercredi 8 décembre à 18h30
au local habituel, suivi de la réunion et d'une partie récréative avec prix.
Merci!

Bienvenue à toutes!

CécileBoissonneault

LES RAYONS DE SOLEIL DE ST-FRANÇOIS

Saviez-vous qu'il existe un groupe à St-François qui offre des services gratuits auprès de la communauté.

À QUI S'ADRESSENT CES SERVICES?

Pour tous les aînés(es), malades, handicapés vivant la solitude, personnes en difficulté.

Des bénévoles ayant reçu une formation, dispensent à domicile, humainement et avec une grande discrétion, plusieurs services tels que visite d'amitié et anniversaire, téléphone de sécurisation, support moral, accompagnement médical et social.

Pour avoir recours à leurs servives vous pouvez vous adresser à:
Mme Marguerite Morneau: **259-7871**
Mme Rita Buteau: **259-7672**
Mme Rolane B. Picard: **259-7639**

cfel
FM 102,1
Le Rocker sympathique
MONTMAGNY

Les Ambulances Jacques Enr.
146, St-Jean-Baptiste ouest, Montmagny, QC G5V 3B9
Jacques Ruel, prop.
AMBULANCE: 248-2000
BUREAU: 248-2070
MONTMAGNY — BERTHIER-SUR-MER — CAP ST-IGNACE
N.-DAME DU ROSAIRE — ST-PIERRE — ST-FRANÇOIS

USINAGE JOLIVET
Spécialités: Bague & Sabot d'enfoncement
Tournage général
Henri Jolivet
474, Montée-les-Prairies, St-François, Qc - G0R 3A0
Tél. usine: 259-7001 Tél. rés.: 259-2601
Fax: 259-7001

Vente & Adm.: (418) 259-7721
Fax: (418) 259-7725

Québec: 1-800-463-7022
Ontario & Maritimes: 1-800-463-7050

MEUBLES
Morigeau LTÉE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, QC G0R 2G0

Le comité d'embellissement

Le comité d'embellissement est heureux de se joindre à la rédaction du journal "l'Écho de St-François" et félicite amicalement les personnes bénévoles qui participent à sa parution.

Comme vous le constatez, l'hiver est à nos portes pour encore quelques mois, cette belle neige blanche, qui recouvre nos parterres, nous fait oublier pour un moment nos fleurs et nos jardins, pour ne penser qu'aux plaisirs du ski, de Noël etc...

Oublions tout cela et revenons à nos souvenirs d'été puisque j'aimerais vous faire part des résultats de notre concours "Ville et villages fleuris" tant au niveau provincial que municipal.

Depuis déjà neuf ans que ce concours existe ici dans notre paroisse et depuis ce temps nous constatons une amélioration surprenante tant au point de vue propreté que beauté. Nos propriétés sont fleuries et propres. Plusieurs se sont lancés dans de beaux aménagements, les fermes s'embellissent et partout nous constatons un désir de fierté. Félicitations et bravo!

Au niveau provincial, notre municipalité s'est classée 3ième dans la région "Chaudière-Appalaches" secteur No 04, pour une population de 1000 à moins de 5,000 habitants, après St-Jean-Port-Joli et St-Henri (1ère gagnante). Nous avons sûrement à être fiers de ce classement et peut-être envisager de parvenir au premier rang l'an prochain. C'est avec la collaboration de tous que nous réussirons à faire de St-François une belle municipalité propre où il fait bon vivre.

Au niveau municipalité, notre concours a fait neuf gagnants dans trois catégories différentes:

A- Catégorie professionnelle

1er gagnant, pour un prix de $75: M.Mme Rosaire Fournier avec 86.5
2ème gagnant, pour un prix de $50: M.Mme Albiny Corriveau avec 85
3ème gagnant, pour un prix de $20: M.Mme Jean- Paul Boulet avec 84.5

B- Catégorie amateur

1er gagnant, prix $75: M.Mme Gilles Théberge avec 85
2ème gagnant, prix $50: M.Mme André Laflamme avec 84
3ème gagnant, prix $20: M.Mme Jean-Marc Gosselin avec 78.

C- Catégorie ferme

1er gagnant, prix $75: M.Mme Ronald Bonneau avec 81
2ème gagnant, prix $50: M.Mme Michel Théberge avec 79
2ème gagnant, prix $50: Ferme Paril Inc. M.Mme Jacques et Claude Paré avec 79
3ème gagnant, prix $20: M.Mme Joseph Marceau avec 78.5

Au niveau du choix des gagnants, le comité a parcouru toutes les résidences et de celà, nous avons fait une première sélection avec 85 propriétés retenues, un deuxième et dernier choix a été fait par Mme Jacinthe Labbé de St-Odilon de Beauce et a permis de déclarer les neufs gagnants mentionnés plus haut.

Mme Jacinthe Labbé a été mandatée par notre comité pour agir comme juge, vu sa grande connaissance en horticulture et son impartialité.

Nous vous remercions de collaborer à rendre notre paroisse propre et accueillante et espérons que vous continuerez à nous supporter dans notre désir de faire de St-François une des plus belles paroisses de notre région.

Les membres du comité d'embellissement

Joseph-Aimée Blais, président
Gisèle Guimond, vice-prés.
Gonzague Lamonde, sec.-trés
Jeannette Boulet
Simone Simard
Pierre Coffepé
Monique Fiset
Ginette Jean

par Rolande Gamache Laflamme, responsable

BIBLIOTHÈQUE

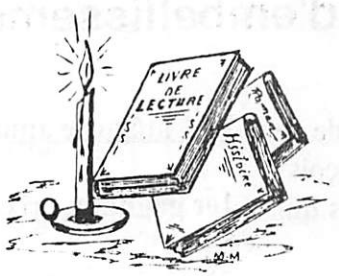

VOUS AIMEZ L'HISTOIRE ?

Votre bibliothèque recèle des trésors dans ce domaine.

• **Histoire de la civilisation (12 volumes)**
Le premier volume commence avec les civilisations asiatiques, poursuit avec la Grèce, l'Italie, la France et termine avec le siècle de Louis XIV (1643 à 1715)

• **Histoire du Québec (22 volumes)**
par Robert Rumilly de 1867 à 1920

• **Histoires des paroisses du Québec**
Plusieurs paroisses sont représentées: St-Gervais, St-Pierre, Ste-Sabine, St-Magloire, etc.

• **Généalogie**
Histoire de plusieurs familles. Dictionnaire généalogique des familles canadiennes.
Recueil de généalogie (Beauce, Dorchester, Frontenac) (Montmagny, l'Islet, Bellechasse) et beaucoup d'autres.

Venez découvrir par vous-même!

*** La bibliothèque sers fermé du 23 déc. au 10 janv.**

par Lucille Kirouac

RESTAURANT L'ARRÊT stop
Autoroute 20, Sortie 364
Berthier-sur-Mer / St-François
Tél.: (418) 259-7704

MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.
TRANSPORT GRAVIER ET SABLE
275 ouest, Boul. St-François
Saint-François, Cté Montmagny Qué. G0R 3A0
Tél.: (418) 259-7789
Ligne directe (418) (819) (514): 1-800-463-8744

PHILIAS BLAIS & FILS ENR
EXCAVATION - TERRASSEMENT
DÉNEIGEMENT
TRANSPORT & ÉPANDAGE
Terre-noire - Terre à jardin
Terre à pelouse - Sable - Gravier
Remplissage - Tuff - Concassé

218, Rivière-Sud, St-François,
Montmagny (Qué.) G0R 3A0
Jacques Blais
Tél.: (418) 259-7841

CO-OP®
S.C.A. DE LA RIVIÈRE-DU-SUD
MOULÉES - QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX
34, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST
ST-FRANÇOIS, CTÉ MONTMAGNY
(QUÉBEC) GOR 3AO
Tél.: (418) 259-7715
Fax: (418) 259-7717
23, PRINCIPALE EST
BERTHIER-SUR-MER
(QUÉBEC) GOR 1EO
Tél.: (418) 259-77118
Fax: (418) 259-7719
25, OLIVIER MOREL
LA DURANTAYE
(QUÉBEC) GOR 1WO
Tél.: (418) 884-2802
Fax: (418) 884-2803

LA FRANCOLIÈRE

L'Halloween est chose du passé. Comme à chaque année, les enfants ont fêté avec joie en y allant de leurs plus beaux déguisements. Des bonbons et de l'argent ont été distribués par les foyers de St-François.

Cette année pour l'Halloween, les élèves de l'école La Francolière recueillaient de l'argent pour une dame au courage exemplaire. Une femme qui a adopté 21 enfants handicapés. Louise Brisette, de St-Anselme, qui donne tout son amour et son énergie à ses enfants (enfants de l'amour).

Plusieurs commerçants de St-François et de Berthier-sur-Mer ont fait leur part eux aussi généreusement. C'est pouquoi je profite de cette lettre pour leur dire un gros merci sincère. J'espère que l'exploit va se répéter l'an prochain.

Le montant total ramassé est de $1,471.21

À tous un gros merci, ainsi qu'à tous
les commanditaires

J.P. BOLDUC INC.

ASSURANCES GÉNÉRALES

ST-FRANÇOIS
MONTMAGNY

TÉL.: (418) 259-7781

Simon Savoie C. d'A.Ass. Rés.: 259-2296
Lucie Bolduc C. d'A.Ass. Rés.: 259-2516

" En dernière heure "

BAZAR-BOUFFE:

Afin de financer les activités étudiantes de l'école, le comité d'école a décidé d'organiser un Bazar-bouffe, ouvert au public, le dimanche, 5 décembre. Il s'agit de la vente de nourriture dont les profits seront versés à notre école.

Pour en faciliter la préparation, on fait appel à toutes les cuisinières de St-François, celles et ceux qui ont des enfants à l'école et à toutes et tous les autres qui ont le goût de partager l'expérience. Ces personnes préparent une ou des bonnes recettes qu'elles offrent gratuitement à l'école pour la vente au public le jour fixé.

Nous acceptons tous les mets que vous fabriquez à la maison: pâtés, tartes, friandises, gâteaux, bonbons, etc... Notre projet vous intéresse? Vous avez le goût d'apporter votre contribution? Entrez en communication avec l'une ou l'autre des personnes suivantes:

Mireille Allaire	259-7526
Lucette Garant	259-7114
Diane Moreau	259-7836
Fabienne Blais	259-7041
Rolande Laflamme	259-7949
Denise Lamontagne	259-7277

Nous comptons sur votre collaboration pour faire de cette opération un franc succès.

Yves Laflamme

Le 22 décembre en après-midi, place à la fête pour les élèves de La Francolière, à l'occasion de Noël. Nous invitons les parents à s'y joindre.

Le comité d'école

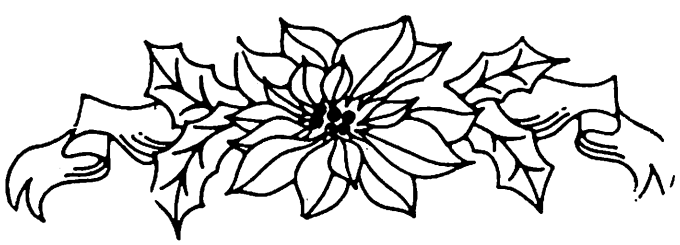

SOUVENIRS SPORTIFS ET CULTURELS

Un des premiers actes aministratifs fut d'assurer une bonne gestion avec une comptabilité adéquate et pour ce faire les responsables du magasin devaient préparer un rapport journalier sur les transactions, l'avoir en caisse. Ce document devait être contresigné par un membre ou un directeur et être remis au secrétaire-trésorier à toutes les semaines.

Au 14 avril 1953, les directeurs établissent la cotisation des membres de l'O.T.J. de Saint-Frnaçois à deux dollars et autorisent l'impression de cent cartes de membre.

Le premier septembre 1954, le règlement no 4 est adopté, autorisant l'Oeuvre des Terrains de Jeux de St-François à emprunter de la Caisse Populaire de St-François une somme de deux mille dollars, remboursable par versement mensuel de vingt dollars plus les intérêts au taux de 5%. Cet emprunt étant garanti par une première hypothèque sur tous les immeubles de l'organisme.

On se souvient que le règlement no 2 autorisait l'achat d'un terrain de monsieur Maurice Théberge de deux arpents de front sur deux arpents et demi de profondeur. On avait alors omis d'inclure dans cette transaction une lisière de terrain de dix-huit pieds de largeur depuis le chemin public au dit terrain entre la propriété aujourd'hui de mondieur Jean-Albert Morin et du Centre des Loisirs. Une résolution autorise l'acquisition de cette lisière de terrain à titre purement gratuit de monsieur Maurice Théberge ainsi que les actes documents et signatures à cette fin.

Voulant créer une activité sociale en période d'hiver, favoriser une occasion de fraterniser et apporter certains revenus additionnels pour ajouter des équipements sportifs, il est suggéré qu'un carnaval d'hiver soit mis sur pied.

Ainsi pour l'hiver 1954-55 deux demoiselles acceptèrent de participer à cette première expérience en devenant duchesse, soit Mlle Monique Boulet et Mlle Doris Lecomte, le hasard contribue à choisir Mlle Monique Boulet comme première reine du carnaval de Saint-François.

Cette activité aura une renommée régionale pendant trente-deux ans.

Pour le deuxième carnaval 1955-56 les duchesses furent Mlle Pierrette Couture, Mlle Carmen Martineau et Mlle Hélène Simard, cette dernière étant élue reine.

Le carnaval 1956-57 amena Mlle Louisette Garant, Mlle Thérèse Lamonde et Mlle Agathe Montminy comme duchesses, la reine élue fut Mlle Louisette Garant.

Le quatrième carnaval 1957-58 vit Mlle Réjeanne Laflamme et Mlle Géraldine Paré au titre de duchesse, le hasard favorisant Mlle Réjeanne Laflamme comme reine.

Les duchesses du carnaval 1958-59 furent Mlle Gisèle Gamache, Mlle Constance Martineau et Mlle Monique Théberge, la reine élue fut Mlle Constance Martineau de regrettée mémoire.

Mlle Candide Blais, Mlle Angèle Laliberté et Mlle Alice Roy furent les duchesses du sixième carnaval 1959-60, Mlle Angèle Laliberté fut élue reine.

Chaque duchesse avait un intendant et un comité formé de directeurs qui se chargeaient de vendre des billets, et le nombre de billets vendus déterminait un certain nombre de chances ou capsules pour le tirage au sort de la reine.

Cette activité fut à l'origine de forts belles soirées de danse et de suspense lors du tirage au sort, et de magnifiques soupers communautaires qui se sont tenus dans la vieille salle paroissiale au local de la Société Coopérative de St-François, au deuxième plancher de la beurrerie et du magasin d'aujourd'hui, ainsi qu'à la salle de monsieur Alfred St-Pierre au Quatre-chemins.

Beaucoup de personnes se sont impliquées bénévolement en plus des directeurs, pour la vente des billets, l'accompagnement des duchesses, la préparation et le service des soupers, et j'en passe.

En mars 1955, monsieur Donat Lapointe est élu directeur en remplacement de monsieur Irénée Garant et monsieur Rosario Montminy est choisi trésorier de l'O.T.J. de St-François.

Juin 1957, le conseil d'administration désigne messieurs Donat Lapointe, Jérôme Roy et Marie-Louis Lamontagne en remplacement de messieurs Roméo Guimont décédé, Guy Gaulin et Gonzague Lamonde.

En août 1958, le règlement no 5 est adopté, autorisant l'O.T.J. de St-François à emprunter de la Caisse populaire de St-François la somme de deux mille dollars, remboursable par versement annuel de $500.00 au taux de 6%, les immeubles étant donnés en garantie.

L'assemblée générale de novembre 1958 voit messieurs Albert Boulet, Wilfrid Marceau et Honorat Garant élus directeurs pour un prochain terme.Monsieur Denis Poulin enseignant, est proposé directeur au comité d'amusement.

suite à la page 13

Une résolution propose que le bureau de direction étudie le problème de l'ancien tennisprès de l'église, en le relocalisant sur le terrain actuel de l'organisme.

Les directeurs décident en juin 1959, de refaire l'intérieur du chalet , de creuser la cave, faire un plancher en béton et y installer une fournaise. On autorise le transport de gravier pour aménager un jeu de balle-molle et deux jeux de tennis.

L'assemblée générale du 01 décembre 1959 mentionne que messieurs Donat Lapointe, Marie-Louis Lamontagne et Richard Morin sont les directeurs sortant et que messieurs Donat Lapointe, Richard Morin et Jean-Marc Roy sont élus. Monsieur Lauréat Rousseau est désigné directeur pour finir le terme de monsieur Honorat Garant. Monsieur Wilfrid Marceau est confirmé dans la fonction de président, monsieur Donat Lapointe vice-président et monsieur Richard Morin secrétaire-trésorier, monsieur l'abbé Louis Pelletier aumônier.

Gonzague Lamonde

Jovi

Denis Laforest
Propriétaire

ÉPICERIE PARÉ ENR.
485, Chemin St-François Ouest
Saint-François de Montmagny
(Québec) G0R 3A0
(418) 259-7540

Heures d'affaires:
LUNDI au VENDREDI: 8h a.m. à 9h p.m.
SAMEDI: 8h a.m. à 6h p.m
DIMANCHE: 10h a.m. à 5h p.m.

SERVICE DE LIVRAISON
Jovi, le marché sympathique!

Fenêtres Montmagny inc.

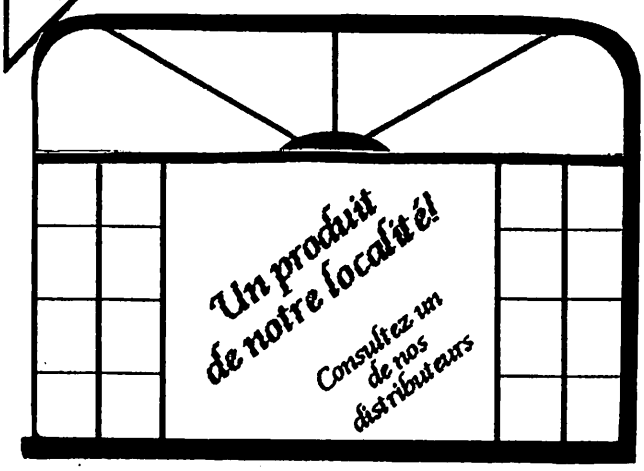

• FENÊTRES DE BOIS NATUREL OU RECOUVERTES D'ALUMINIUM • FENÊTRES TOUT UPVC
• FENÊTRES À CADRE DE BOIS ET VOLET TOUT UPVC
• PORTES D'ACIER • TERRASSE • PATIO

GRIZZLY - PANDA - MAKWA - BARIBAL - FLEXSIAMOIS

Fonderie
La Coulée Enr.

Fabrication de pièces en fonte:
de poêle, d'évaporateur
et de machinerie générale

1099, Rang Sud, St-Pierre, Cté Montmagny, QC G0R 4B0

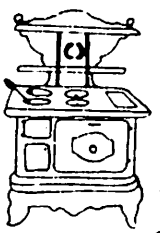

Atelier du Poêle
Montminy Enr.

Achat, Vente, Pièces
Réparations de poêle &
fournaises à bois

GERMAIN MONTMINY, prop.
64, Chemin St-François, St-François G0R 3A0

Tél. Usine: 248-4991 Tél. Rés.: 259-7458

LES LOISIRS

Les Loisirs de St-François de Montmagny Inc.tiennent à remercier les bénévoles qui ont contribué à mettre en place la patinoire extérieure pour la saison d'hiver 1993-94.

Également un merci tout spécial à ceux qui ont tourné les lumières pour la patinoire.

Nous voilà prêt pour la saison.

À bientôt!

Jocelyne et Mario

SPORTS

Tournoi de hockey Cosum
le 4 décembre

Inscription avant le 2 décembre
Prix: $5.00 par joueur

Tous les joueurs seront soumis au repêchage
Bourse selon l'inscription.

ROY

PRODUITS TUBULAIRES ROY INC.
52, boul. Morigeau
St-François de Montmagny, QC G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711
Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

POUR RENDEZ-VOUS: (418) 259-2559

BRONZAGE
Coiffure France
POUR ELLE ET LUI
MARIE-JOSÉE FISET, PROP.

358, ST-FRANÇOIS, ST-FRANÇOIS DE MONTMAGNY, G0R 3A0

Nous prenons soin de votre pelouse

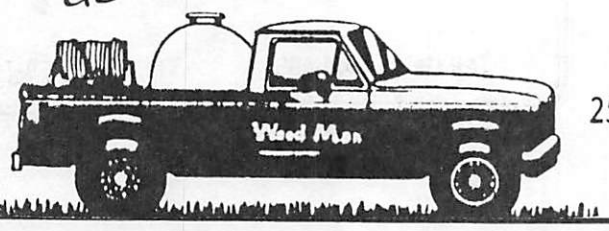

Weed Man®
Produits biodégradables
Soumission gratuite

256, chemin St-François O., St-François Qc - G0R 3A0
259-7700 Fax: 259-2905
Sans frais: 1-800-463-4877

Page des jeunes

LABYRINTHE

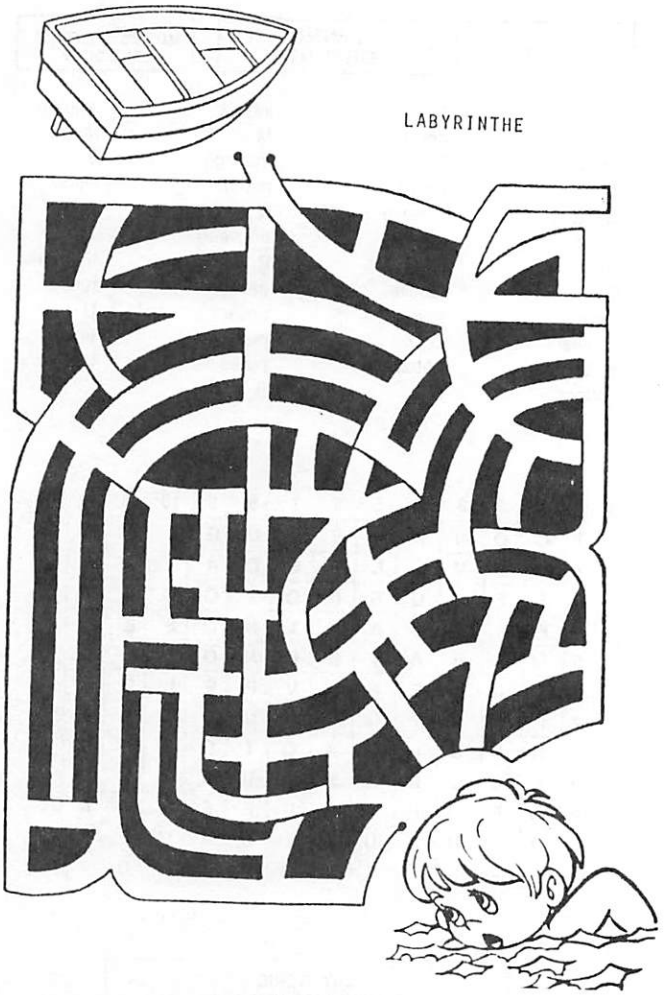

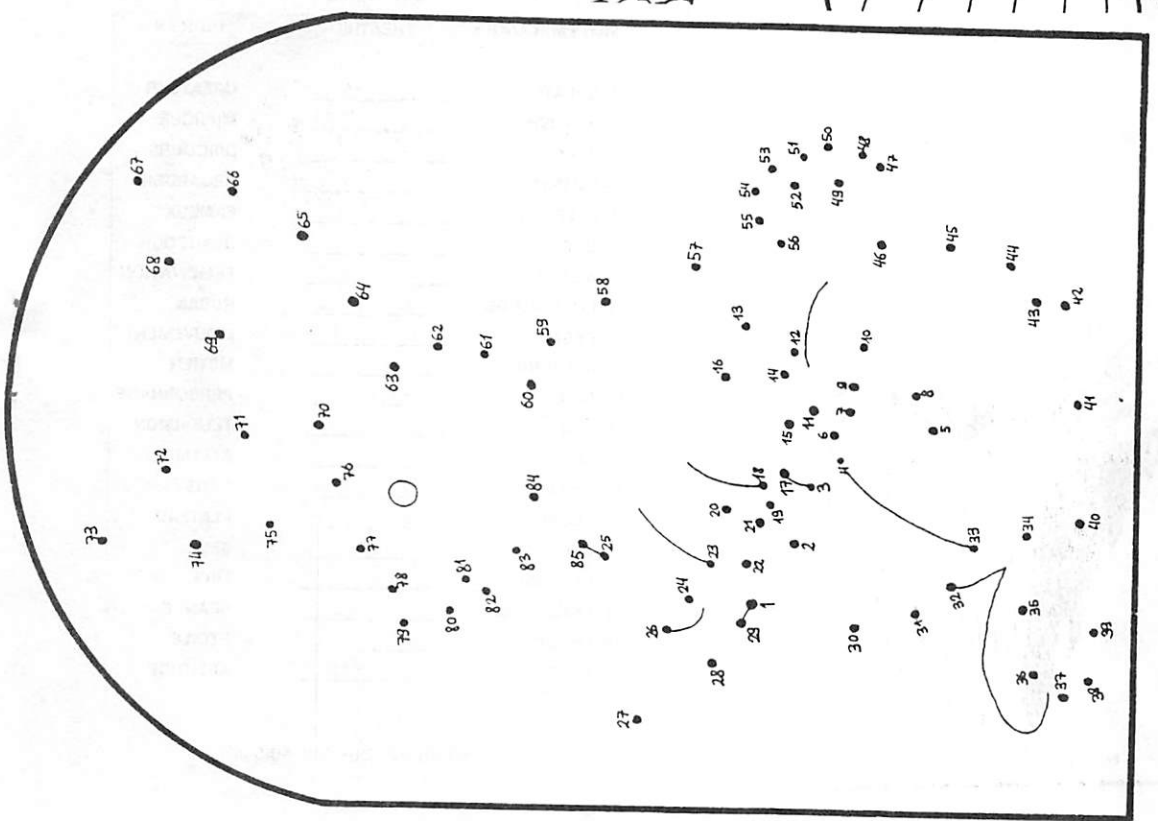

PAGE 2:
1. AUTEUR
2. CHANSON
3. ÉLOGE
4. ADMIRER
5. CÉLÈBRE
6. FOULE
7. BRAVO
8. DÉCORATION
9. GESTE
10. CARRIÈRE
11. RÔLE
12. ÉCRAN
13. STUDIO
14. PUBLIC
15. SCÈNE
16. SOLO
17. RÉCITER
18. SPECTACLE
19. VEDETTE
20. TALENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	O	L	I	V	E	T	T	E	■	E
2	D	E	G	U	I	R	E	■	O	T
3	E	O	N	■	R	E	N	E	■	A
4	■	■	E	■	E	S	■	V	A	L
5	S	C	■	A	■	■	A	I	M	E
6	T	H	I	B	A	U	L	T	■	R
7	A	U	X	■	G	R	E	E	E	■
8	N	P	■	P	L	I	■	■	M	N
9	K	I	M	■	A	N	D	R	E	E
10	E	N	T	R	E	E	■	G	U	Y

Loisir pause-détente

Voir solution à la page 15

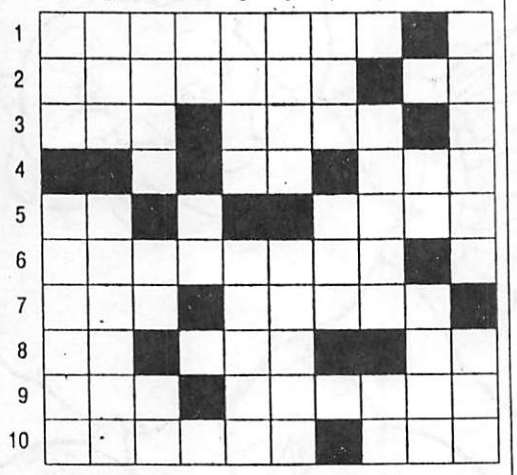

HORIZONTALEMENT

1. Prénom de la vedette.
2. Nom d'un personnage que représente la vedette. — Initiales de la vedette.
3. Agent de Louis XV. — Prénom de l'animateur de "Devinez juste".
4. En matière de. — Vallée très large.
5. Scandium. — ... Major.
6. Nom de la vedette.
7. Art. contr. — Garnie, en parlant d'une embarcation.
8. Neptunium. — Ride. — Initiales d'un commentateur sportif décédé en 1963.
9. ... Yaroshevskaya. — Prénom de l'interprète de Donalda.
10. Endroit par où l'on entre. — Prénom de l'interprète de Bobino.

VERTICALEMENT

1. Poème lyrique. — Animateur d'"Insolences d'une caméra".
2. Prénom de l'interprète de Monsieur Lecoq. — Rôle de Denise Morelle.
3. Qui a les qualités du feu. — Neuf. — Initiales de l'animatrice d'"Aujourd'hui".
4. Considéré. — Initiales de l'interprète d'Angélique.
5. Irlande. — Chanteuse, femme de Pierre Roche.
6. Marque le superlatif absolu. — Liquide à évacuer.
7. Tenu sans fin. — Bière.
8. S'abstient de. — Initiales de l'interprète d'Antoine dans le téléroman de Marcel Dubé.
9. Initiales de l'artiste dont le prénom figure dans le 5 horizontal. — Oiseau d'Australie.
10. Exposer pour la vente. — Maréchal de France (1769-1815).

PROBLÈME NO 3

A	D	intérêt	religion
arrêt	doute	M	révèle
attente	E	mariage	S
B	égard	marié	stade
banquet	épouse	N	sujet
biens	épris	nouveau	T
boîte	F	P	témoin
C	famille	panique	tendu
cadeau	foyer	peser	U
convier	G	pleur	union
coton	gâteau	pures	usages
couple	I	R	

MINI DÉTENTE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	C	O	U	P	L	E	P	U	R	E	S	F
2	R	E	V	E	L	E	E	D	A	T	S	A
3	T	E	J	U	S	N	O	T	O	C	N	M
4	E	I	P	E	A	U	T	N	O	E	E	I
5	M	R	R	A	T	E	O	N	O	T	I	L
6	O	A	D	E	N	I	V	P	E	I	B	L
7	I	M	R	T	G	I	N	U	E	O	N	E
8	N	R	E	I	E	A	Q	T	O	B	F	U
9	A	U	L	R	A	N	T	U	E	N	O	D
10	O	E	D	R	A	G	E	E	E	R	Y	N
11	R	L	R	B	U	A	E	D	A	C	E	E
12	E	P	R	I	S	E	G	A	S	U	R	T

MOT DE 3 LETTRES
LES NOCES

CATEGORIE

MOTS MELANGES	THEATRE	INDICES
1- UUEATR	_____	CREATEUR
2- AONNSHC	_____	MUSIQUE
3- EEOGL	_____	DISCOURS
4- IEARRMD	_____	REGARDER
5- EEERBLC	_____	FAMEUX
6- UOELF	_____	BEAUCOUP
7- AOVBR	_____	FELICITATION
8- EOAOINTRDC	_____	RUBAN
9- EESTG	_____	MOUVEMENT
10- AEEIRRRC	_____	METIER
11- OELR	_____	PERSONNAGE
12- EANRC	_____	TELEVISION
13- UIODST	_____	ATELIER
14- UICLBP	_____	GENS
15- EECSN	_____	PLATEAU
16- OOLS	_____	SEUL
17- EEITCRR	_____	LIRE
18- EEACCPSLT	_____	SEANCE
19- EEEDTTV	_____	ETOILE
20- ALNTTE	_____	APTITUDE

J'AI BESOIN DE VOUS.QUE SUIS-JE?

Il faut bien rire!

— Coucou !... Qui c'est ?...

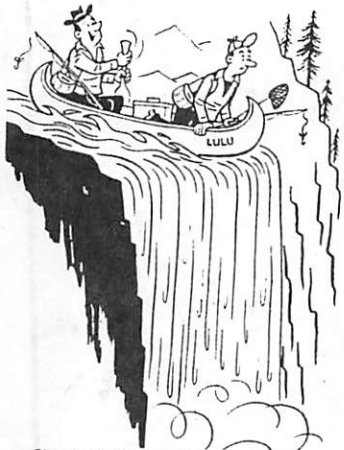

— C'est le raccourci dont je t'avais parlé.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS - Décembre

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
28	29	30	1	2	3	4
5 Bazar-Bouffe à la Francolière	6 Réunion régulière du Conseil Municipal 20h00	7	8 Souper des Fermières 18h30	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22 Fête de Noël à la Francolière Congé des Fêtes pour les étudiants	23	24	25 NOËL
26	27	28	29	30	31	1 JOUR DE L'AN

AUTOPRO
GARANTIE NATIONALE

On est tout près...

PNEUS À PRIX IMBATTABLE

ACQUÉRIR UNE VOITURE D'OCCASION?

réparation & refinition de carrosserie

GARAGE ROLAND SAMSON INC.
873, Rang Nord
Saint-Pierre-du-Sud, Québec
G0R 4B0
Tél.: (418) 248-1422 Fax :(418) 248-7074

• RECETTE •

Punch d'accueil

1 boîte de jus de citron *
1 boîte de jus de limonade *
1 boîte de jus d'orange *
(* 6 onces jus congelés)
Cerises et tranches d'oranges

Réfrigérer tous les ingrédients. Mélanger les jus de citron, limonade et orange dans un bol à punch et ajouter de la glace puis le Seven-up. Garnir de cerises et tranches d'oranges.

LES IMMEUBLES
BENOIT CLOUTIER INC.
COURTIER

BENOIT CLOUTIER
Grand Maître Vendeur

rés: (418) 248-9134
cell: (418) 248-7634

VENDU

Pas surprenant que l'on me fasse confiance...

J'effectue des ventes rapides et sans tracas!

248-2421 MOI... je vends!

Tél.: 259-2100 bur. 259-7959 rés.

GARAGE
DENIS GUILLEMETTE
Mécanique générale

716 Boul. St-François O., St-François, Qc G0R 3A0

- SPÉCIALITÉ DE SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT
- SPÉCIALITÉ DE FREIN
- HUILAGE DE CARROSSERIE
- BALANCEMENT DE ROUE ÉLECTRONIQUE

LES HEURES D'OUVERTURE:
DU LUNDI AU VENDREDI de 8:00 à 12:00 heures et de 13:00 à 18:00 heures
LE SAMEDI de 8:00 à 12:00 heures

AFFAIRES MUNICIPALES

Procès verbal

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-FRANÇOIS DE LA RIVIÈRE DU SUD
COMTÉ DE MONTMAGNY

A une séance régulière des membres du Conseil municipal de Saint-François de la Rivière du Sud, comté Montmagny, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 01 novembre 1993, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Henri Boulet, Norbert Morin, Denis Blais et Joseph-Aimé Blais, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Le secrétaire-trésorier monsieur Yves Laflamme est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie des procès-verbaux des séances régulières du 04, 05 et 06 octobre 1993 ayant été remises à chacun, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QUE les procès-verbaux du 04, 05 et 06 octobre 1993, sont acceptés tels que déposés.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Norbert Morin,
ET RESOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes du mois de novembre:

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, certifie que la Municipalité a en disponibilité dans son compte général les avoirs requis pour payer ces comptes.

Le secrétaire a présenté aux membres du Conseil la liste des permis émis pour le mois d'octobre 1993 à titre d'information.

POINTS LOCAUX

Présentation et adoption du budget de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-François de la Rivière du Sud pour l'exercice 1994.

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Saint-François de la Rivière du Sud a adopté son budget d'opération pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1994;

ATTENDU QUE ce budget est soumis à la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud pour étude et approbation;

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud accepte et approuve le budget de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-François de la Rivière du Sud pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1994.

AFFAIRES MUNICIPALES

Contribution de la Société d'Habitation du Québec (90%) 119,798.00
Contribution de la Municipalité (10%) 13,311.00

A titre de référence l'année dernière la contribution de la SHQ avait été de $127,068.00 et celle de la Municipalité de $14,199.00.

Présentation du budget du Comité d'embellissement de Saint-François de la Rivière du Sud, pour l'exercice financier 1994.

ATTENDU QUE le Comité d'embellissement de Saint-François de la Rivière du Sud a adopté un budget d'opération pour l'exercice financier 1994;

ATTENDU QUE ce budget est soumis à la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud pour étude et approbation;

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,
APPUYE par monsieur Norbert Morin,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud accepte et reconnaît le budget du Comité d'embellissement de Saint-François de la Rivière du Sud pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1994, tel que ci-après décrit.

Achat de fleurs et plantations de remplacement	1,000.00
Concours local d'embellissement, prix aux gagnants	500.00
Soirée d'information locale, lunch, juges, divers	500.00
Concours provincial et autres informations régionales	500.00
Entretien aux endroits municipaux (20 semaines à 150.)	3,000.00

Immobilisation:

Mise en place de l'identification de la paroisse près de la 20	
Etude et début d'aménagement au Poste incendie	500.00
Début des travaux d'aménagement au sud du Pavillon Pierre-Laurent Bédard répartie sur une période de 4 ans au coût de $15,000.00. Ce coût ne tient pas compte d'une participation possible de la Caisse Populaire	4,000.00
	$10,000.00

Le Comité d'embellissement serait responsable de l'exécution des travaux ci-dessus mentionnés. Donc, ça dégagerait les employés municipaux réguliers qui pourraient centrer leurs efforts sur d'autres travaux.

Monsieur Marc Boulanger, notaire occupe le local numéro 106 à la Maison de la Paroisse comme locataire. Il a la possibilité de sous-louer ce local à un autre organisme. Pour ce faire, il en demande l'autorisation à la Municipalité.

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,
APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud autorise le locataire du local numéro 106 à la Maison de la Paroisse, en l'occurence le notaire Marc Boulanger, à sous-louer ledit local, sans limite de jours, à des gens du Centre L.-C. Dupuis.

QUE le notaire Marc Boulanger demeure le seul responsable de son bail vis-à-vis de la Municipalité.

Monsieur Sylvain Lamonde aimerait suivre le cours Bloc C à Lévis. Le cours Bloc C, c'est l'équivalent d'un pompier professionnel. Le coût $515.00.

Procès verbal

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud autorise monsieur Sylvain Lamonde à suivre le cours Bloc C à Lévis pour un coût de $515.00.

QUE monsieur Sylvain Lamonde après avoir reçu sa formation, transmette ses connaissances à ses confrères de travail, du moins à ceux qui en manifesteront le désir.

Quinze (15) cordes de bois de chauffage ont été commandées à monsieur Raymond Simard. Du 4 x 4 x 8 livré au Garage municipal pour le même prix que l'an dernier soit $80.00 la corde.

ENGAGEMENT D'UN MECANICIEN

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Norbert Morin,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud retient les services de monsieur Patrice Samson comme mécanicien dans les cas de réparations importantes au niveau des véhicules utilisés par les employés municipaux du service au déneigement.

QUE le contremaître monsieur Richard Picard qui est sous l'autorité des représentants de la Municipalité ait la latitude de réserver les services de monsieur Patrice Samson lorsqu'il le jugera opportun et cela à un coût horaire de trente-cinq dollars ($35.00).

QUE monsieur Samson soit disponible ou du moins réponde aux besoins urgents le plus rapidement possible.

ENGAGEMENT D'UN ESCORTE

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Norbert Morin,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud retient les services de monsieur Aimé Morin pour travailler sur appel du contremaître comme escorte en avant du souffleur et relever les clôtures à neige lorsque le besoin est.

QUE ce travail soit rémunéré à un taux de $6.00 l'heure.

Règlement décrétant la façon dont la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud entend procéder avec ses employés quant à leur rémunération lors de surplus budgétaires.

REGLEMENT NO 128-1993

Règlement décrétant la façon dont la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud entend procéder avec ses employés quant à leur rémunération lors de surplus budgétaires.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud de par la résolution numéro 105-1993 s'est soustraite à l'application de la loi 102 qui prévoyait le gel des salaires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud est pleinement consciente que ses contribuables ont été confrontés à des hausses de taxes importantes lors des deux dernières années, en particulier avec le transfert de responsabilités qui étaient assumées auparavant par le gouvernement.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud veut de plus en plus être vigilante sur la façon d'utiliser les deniers publics;

AFFAIRES MUNICIPALES

ATTENDU QUE nous vivons un cycle économique des plus difficiles et une période d'emploi des plus précaires et que tout le monde est appelé à mettre l'épaule à la roue;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance du lundi 04 octobre 1993;

Par ces motifs:

IL EST PROPOSE par le Conseiller monsieur Henri Boulet,
APPUYE par le Conseiller monsieur Joseph-Aimé Blais,
ET IL EST RESOLU d'adopter le règlement ci-après qui portera le numéro 128-1993 et de décréter ce qui suit:

Le préambule ci-dessus fera partie intégrante du présent règlement.

La Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud n'entend pas accorder d'augmentation de salaire à ses employés municipaux pour cette année, étant donné la période de restrictions budgétaires que nous vivons en ce moment.

Le Conseil par contre décrète que si à la fin de l'année il y a un surplus budgétaire, les employés pourraient se voir octroyer une bonification de l'ordre de 1½%.

Cette règle de bonification va s'appliquer aux employés qui vont gagner $10,000.00 et plus par année.

Le présent règlement entrera en vigueur dans les quinze (15) jours de sa promulgation.

Ministère de l'Environnement

Le ministre monsieur Pierre Paradis avise qu'il a pris connaissance de la lettre de monsieur le Maire du 14 octobre dernier concernant certains problèmes environnementaux à Saint-François.

Ministère de l'agriculture

Le ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation accuse réception de notre demande d'aide technique et financière pour le réaménagement du cours d'eau Paradis.

U.M.R.C.Q.

Remise du calendrier des activités de formation offertes par l'U.M.R.C.Q. pour 1993-1994. Le cours de base pour les élus a été redéfini en fonction de nouveaux besoins des municipalités et qu'il porte maintenant le titre "Rôle et responsabilités de l'élu municipal".

Monsieur le député Gauvin

Monsieur Gauvin suggère une façon de procéder dans le dossier du réaménagement du cours d'eau Paradis, car par les voies normales ça risque de ne jamais se faire. C'est simple, ils n'ont plus de budget pour ça.

A son avis, ce serait de prendre entente entre les producteurs agricoles concernés, de consertation avec la Municipalité, afin que les travaux requis soient exécutés sous la supervision de la Municipalité et chargés ensuite au prorata des distances réparties entre chaque producteur concerné. La charge financière s'ajouterait ainsi au compte de taxes et le producteur agricole pourrait aller chercher un remboursement d'au moins 70% des coûts comme pour le compte de taxes régulier.

Procès verbal

AFFAIRES MUNICIPALES

Procès verbal

HYDRO-QUEBEC

Réception du contrat de vente du réseau d'éclairage des rues de la Municipalité. Le coût pour se porter acquéreur du réseau est de $7,431.98.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud débourse la somme de $7,431.98 pour se porter acquéreur de son réseau d'éclairage public.

QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud s'engage à convertir ses lumières au mercure en luminaires au sodium d'ici la fin décembre 1995, moyennant un programme de subvention offert par Hydro-Québec.

Réception de la Société Mutuelle d'Assurances Générales de Montmagny d'un chèque de $1,000.00 pour la deuxième année du programme de prévention. C'est valide pour encore une année.

La C.S.S.T.Q. nous informe que le taux de cotisation applicable à la Municipalité va être de $2.68 pour chaque tranche de $100.00 de salaires assurables. L'an dernier, le taux était de $2.59.

Réception d'une personne anonyme d'un montant de $5.00 au bureau municipal le 1er novembre 1993.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
ET RESOLU QUE la présente séance soit ajournée à une autre séance qui se tiendra lundi le 08 novembre 1993, à vingt heures à la salle municipale au Centre des Loisirs.

La séance se termine vers vingt et une heures et trente minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE ST-FRANCOIS DE LA RIVIERE DU SUD
COMTE DE MONTMAGNY

Procès-verbal d'une assemblée publique aux fins d'approbation dûment convoquée par avis public et tenue le lundi 08 novembre 1993, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Henri Boulet, Norbert Morin, Alphonse Marceau, Denis Blais, Joseph-Aimé Blais et René Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

Monsieur Jacques Dumas, maire souhaite la bienvenue et remercie les contribuables de s'être déplacés pour signifier oui ou non leur approbation ou désaccord à deux demandes de dérogation mineure.

Le secrétaire fait la lecture de l'avis public.

La première demande concerne Ferme Rosmar enr. dont le numéro civique est le 904, Chemin St-François Ouest et le numéro de lot P-85 du cadastre de la paroisse.

AFFAIRES MUNICIPALES

Procès verbal

DEMANDE:

Nature et effets:

Pour répondre aux normes environnementales du gouvernement du Québec, permettre le déménagement de cinq cents (500) unités animales du côté sud au côté nord de la route 228 sur le lot numéro P-85 ainsi que la rénovation de bâtiments de production animale sur fumier liquide, propriétés de la Ferme Rosmar enr. situés aussi sur le lot numéro P-85 de la concession.

Permettre également la construction d'une nouvelle citerne derrière les bâtiments de production à 160 mètres d'une habitation voisine plutôt qu'à 250 mètres en raison de la présence d'un cours d'eau au nord du lot numéro P-85. Le projet ci-haut décrit, ne devra pas engendrer quelconque augmentation du nombre d'unités animales de l'établissement de production. Les articles de la réglementation d'urbanisme touchés sont: du règlement de zonage: 5.35.3.2, 5.35.4 et 5.1.

Monsieur le Maire demande s'il y a quelqu'un dans la salle qui s'objecte à cette demande. Personne ne s'y objecte.

CONSIDERANT QUE la demande de dérogation mineure de Ferme Rosmar enr. a été présentée en bonne et due forme;

CONSIDERANT QU'un avis public a été publié quinze (15) jours francs, tel que le stipule l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avant la tenue de la séance du Conseil;

CONSIDERANT QUE personne ne s'est opposé à cette demande.

CONSIDERANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QUE le Conseil municipal de Saint-François de la Rivière du Sud accepte la demande de dérogation mineure de Ferme Rosmar enr. du 904, Chemin St-François Ouest, tel que le recommandait le Comité consultatif d'urbanisme et dont la nature et les effets sont expliqués dans le préambule.

La deuxième demande concerne Sanipor ltée dont le numéro civique est le 786, Chemin St-François Ouest et le numéro de lot 76 du cadastre le la paroisse.

DEMANDE

Nature et effets:

Permettre sur le lot numéro 76, à 30 mètres de l'emprise du chemin public plutôt qu'à 50 mètres, l'installation d'un système de chargement du lisier provenant d'une citerne existante. L'article de la réglementation d'urbanisme touché est: règlement de zonage 5.35.3.4.

Monsieur le Maire demande s'il y a quelqu'un dans la salle qui s'objecte à cette demande. Personne ne s'objecte à la demande.

Une lettre d'un citoyen adressée au Conseil municipal est lue par monsieur le Maire. Grossomodo, cette personne demande au Conseil d'être très vigilant quand il y a des demandes de dérogation mineure et d'être équitable pour tout le monde.

CONSIDERANT QUE la demande de dérogation mineure de Sanipor ltée a été présentée en bonne et due forme;

CONSIDERANT QU'un avis public a été publié quinze (15) jours francs, tel que le stipule l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avant la tenue de la séance du Conseil;

CONSIDERANT QUE personne ne s'est opposé à cette demande;

CONSIDERANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,
APPUYE par monsieur Norbert Morin,
ET RESOLU QUE le Conseil municipal de Saint-François de la Rivière du Sud accepte la demande de dérogation mineure de Sanipor ltée du 786, Chemin St-François Ouest, tel que le recommandait le Comité consultatif d'urbanisme et dont la nature et les effets sont expliqués dans le préambule.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE la séance pour consultation publique soit terminée.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.

A une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, comté Montmagny, dûment ajournée à ce jour lundi le 08 novembre 1993, et tenue à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures et vingt minutes.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Henri Boulet, Norbert Morin, Alphonse Marceau, Denis Blais, Joseph-Aimé Blais et René Laflamme, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

Monsieur le maire Jacques Dumas expose son rapport annuel tel que le veut l'article 955 du Code municipal.

A l'aide du rapport budgétaire de la Municipalité du 05 novembre 1993, il commente les principales dépenses de chaque poste budgétaire en regard des dépenses budgétées.

Au poste de l'administration générale, il avait été budgété un montant de $77,285.00. Présentement une somme de $63,931.00 a été dépensée, il reste donc 17.28% du budget en disponibilité pour finir l'année.

Le poste de la sécurité publique qui comprend les services de la Sûreté du Québec et tout ce qui touche la protection contre l'incendie montre une somme engagée présentement de $70,451.00. Il avait été prévu au budget un montant de $92,993.00. Donc, 24.24% du budget est disponible pour finir l'année en ce qui concerne la sécurité publique.

Au poste de transport routier qui comprend la section voirie municipale, la section enlèvement de la neige, l'éclairage de rue et la voirie locale réforme-Ryan. Il avait été budgété un montant de $358,264.00, il reste donc encore 34.91% de budget disponible pour finir l'année à ce poste de transport routier.

Le poste hygiène du milieu renferme les sections aqueduc et égout. A date, une somme de $46,054.00 a été engagée. Il avait été budgété un montant de $57,800.00, il reste donc 20.32% de disponible pour finir l'année dans ce poste budgétaire.

Le poste urbanisme et mise en valeur du territoire inclut les immeubles de la Municipalité et la contribution à l'Office Municipal d'Habitation. Aussi, il avait été budgété pour ce poste un montant de $56,401.00. A date, une somme de $32,192.00 a été dépensée, donc 42.92% du budget prévu n'est pas touché.

Le poste loisirs et culture montre qu'une somme de $40,284.00 a été dépensée à date. Un montant de $43,600.00 avait été budgété, il reste donc en disponibilité pour finir l'année, 7.6% à ce poste budgétaire.

Le poste autres dépenses comprend toutes les immobilisations et les remboursements d'emprunts. Un montant de $202,895.00 avait été budgété pour ce poste. A date, une somme de $141,325.00 a été engagée, donc 30.35% du budget prévu reste en disponibilité à ce poste, pour finir l'année.

Dans l'ensemble, ce rapport indique que l'exercice financier 1993 devrait se terminer, s'il n'y a pas d'imprévus majeurs, avec un surplus budgétaire.

REGLEMENT: NO 129-1993

REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE ET L'ABOLITION D'UNE PARTIE DE CHEMIN DESAFECTEE SUR LE CHEMIN LES PRAIRIES EST, SUR LES LOTS 407, 408, 409 ET 410.

ATTENDU QUE le Ministère des Transports du Québec a en 1985 réalisé des travaux modifiant le parcours du Chemin Les Prairies Est, plan numéro: Q-20

ATTENDU QUE lors de ces travaux, des parties de l'ancien tracé du Chemin des Prairies ont été désaffectées notamment sur les lots 407, 408, 409 et 410;

ATTENDU QUE le 01 avril 1993, le Gouvernement du Québec a transmis à la Municipalité l'entière responsabilité du Chemin Les Prairies;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de l'article 852 du Code municipal, il est du pouvoir de la Municipalité d'adopter un règlement de fermeture et d'abolition de chemins;

ATTENDU QU'il y a lieu de fermer et d'abolir la partie de chemin désaffectée sur les lots 407, 408, 409 et 410, plan numéro: Q-20;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 04 octobre 1993;

EN CONSEQUENCE:

IL EST PROPOSE par monsieur René Laflamme,
APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
IL EST EN CONSEQUENCE ORDONNE ET STATUE par règlement de ce Conseil portant le numéro 129-1993 et ce Conseil ordonne et statut comme suit:

Article 1

Le présent règlement porte le titre de règlement procédant à la fermeture et à l'abolition du chemin Les Prairies Est sur les parties de lots 407, 408, 409 et 410 désaffectées lors des travaux réalisés en 1985 par le Ministère des Transports du Québec, plan numéro Q-20;

Article 2

Conformément à l'article 852 du Code municipal, le Chemin Les Prairies Est, fermé et aboli sur la partie des lots 407, 408, 409 et 410 désaffectée lors des travaux de voirie réalisés en 1985 par le Ministère des Transports du Québec, plan Q-20;

Article 3

Une photocopie de la partie du plan Q-20 susmentionné et faisant l'objet du présent règlement est jointe en annexe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

Article 4

Une copie certifiée du présent règlement sera déposée au bureau d'enregistrement (art. 200 C.M.).

Article 5

Conformément à l'article 739 du Code municipal, les propriétaires à qui reviennent de droit les parties de terrain de l'ancien chemin, auront de leur propre chef, à faire enregistrer un acte déclaratoire au bureau d'enregistrement pour faire état de leur droit de propriété.

Article 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à St-François de la Rivière du Sud, ce huitième jour de novembre 1993.

Le Conseil municipal a décidé de garder en état de fonctionnement le camion Ford F-150. Son utilité est encore très grande. On s'en sert lors du déblaiement des bornes-fontaines, lors de bris d'aqueduc, pour transporter du matériel etc...

En ce qui regarde le déneigement de la rue du Rocher, le Conseil veut que le secrétaire demande des soumissions sur invitation à des contracteurs privés. Le bout à déblayer est: à partir de la chaîne au couvent jusque chez monsieur Gaétan Corriveau.

Le secrétaire demande l'autorisation au Conseil de retenir les services d'un arpenteur-géomètre pour la 4e rue est qui appartient actuellement à la Société d'Habitation du Québec et de verser un montant de $1,000.00 à cette dernière, pour que la Municipalité en devienne propriétaire. Le Conseil autorise le secrétaire à procéder.

Le déplacement des prises réchauffe-moteurs de la 4e rue est est reporté au printemps prochain. Pour cet hiver, les locataires procèderont comme l'an dernier.

Le Club VTT (4 roues) loge une demande pour effectuer diverses réparations. Le Conseil consent à leur payer la peinture et les matériaux pour le plancher. Ils feront les réparations eux-mêmes.

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,
APPUYE par monsieur Denis Blais,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud consent à payer la peinture et les matériaux requis pour la réparation du plancher au Club V.T.T. de St-François. Pour ce qui est des autres demandes, le Conseil n'y souscrit pas pour cette année.

GARAGE MUNICIPAL

Le Conseil municipal décide de nommer un second au contremaître monsieur Richard Picard.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur René Laflamme,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud nomme comme second au contremaître actuel monsieur Richard Picard, monsieur Gaston Garant.

QUE lorsque monsieur Picard est absent pour quelque raison que ce soit, monsieur Garant le remplace avec la même autorité vis-à-vis des autres employés du service au déneigement et avec les mêmes charges de travail.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud a effectué des travaux sur le Chemin de l'Aqueduc pour faciliter l'égouttement d'une part et les déplacements étant donné l'exiguïté à cet endroit précis d'autre part;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud veut régulariser la situation vis-à-vis de la personne concernée;

AFFAIRES MUNICIPALES

Procès verbal

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur Henri Boulet,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud se porte acquéreur d'une parcelle de terrain située sur une partie du lot 401 du cadastre de la paroisse de Saint-François de la Rivière du Sud et appartenant à monsieur Jacques Côté. Cette parcelle de terrain représente en superficie de deux cent quatre-vingt-cinq point six (285.6) mètres carrés, tels que le stipule la description technique et le plan de l'arpenteur-géomètre.

QUE le prix de vente convenu entre les deux parties est de un dollar ($1.00).

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud est sensible aux demandes justifiées de la part de ses contribuables;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud considère les demandes d'amélioration du Chemin Ste-Catherine des résidents en place, comme fondées;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud s'est fait faire un estimé pour une pose d'asphalte usagé sur environ deux (2) kilomètres pour un montant de $80,000.00;

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud est prête à réaliser ce travail, en autant que monsieur le député Gauvin confirme qu'il puisse dégager une subvention de l'ordre de 70% pour une dépense de l'ordre de $80,000.00, pour la pose d'asphalte usagé sur une distance d'environ deux (2) kilomètres sur le Chemin Sainte-Catherine.

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,
APPUYE par monsieur René Laflamme,
ET RESOLU QUE le Conseil municipal renouvelle la cotisation annuelle du Comité d'embellissement pour faire partie de la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec pour un montant de $75.00.

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,
APPUYE par monsieur Norbert Morin,
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud renouvelle son adhésion comme membre de l'Association des inspecteurs municipaux de l'environnement du Québec pour un coût de $89.02 taxes incluses.

Le Ministère de l'Environnement a émis un certificat d'autorisation pour un établissement de production animale et un lieu d'entreposage pour la Ferme Rosmar enr. au 904, Chemin St-François Ouest.

Réception d'un paiement tenant lieu de taxes foncières sur les réseaux de télécommunication, de gaz et d'électricité de $53,664.00. En 1992, le montant reçu était de $49,321.00.

CONSIDERANT QUE les problèmes qui découlent de la toxicomanie: drogue, alcool, médicaments (insécurité), peur, traumatismes physique et psychologique, pertes économiques) affectant la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens;

CONSIDERANT QUE la prévention constitue la vie à privilégier pour diminuer les risques que nos citoyennes et citoyens soient victimes de la toxicomanie;

CONSIDERANT QUE l'on doive favoriser l'engagement et la responsabilisation des citoyennes et citoyens à l'égard de la prévention;

EN CONSEQUENCE, le Conseil municipal de Saint-François de la Rivière du Sud proclame la semaine du 14 au 20 novembre 1993 "Semaine de la prévention de la toxicomanie".

IL EST PROPOSE par monsieur René Laflamme,
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,
ET RESOLU QUE la séance soit levée.

La réunion se termine vers vingt-deux heures et dix minutes.

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.

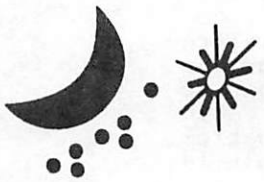

CHRONIQUE MUNICIPALE

Avec les années l'administration de la municipalité a évolué comme tout autre organisation et le départ de M. Gonzague Lamonde qui cumulait 40 ans d'expérience laisse un vide qui n'est pas toujours facile à combler.

Dans le but de la continuité, tous les membres du conseil et employés de bureau ont été mis à contribution. Yves Laflamme rempli le rôle d'inspecteur municipal et secrétaire aux loisirs. La voirie d'été a été confiée à Alphonse Marceau et René Laflamme. Les chemins d'hiver sont sous l'autorité de Henri Boulet et de Denis Blais. Norbert Morin s'occupe des Loisirs avec Alphonse Marceau et Denis Blais alors qu'au H.L.M. Norbert est secondé par Joseph-Aimé Blais. Joseph-Aimé Blais s'occupe aussi du patrimoine et de l'embellissement.

Personnellement, je supervise la gestion avec la collaboration de Linda Guimont et de Yves Laflamme. Et je m'occupe surtout des dossiers spéciaux tels que l'assainissement, le développement, la réfection des chemins et la planification à long terme.

À bientôt!

Jacques Dumas, maire

La municipalité de St-François est à reviser son plan des mesures d'urgence et nous sommes à la recherche de personnes, organismes ou associations qui seraient intéressés à participer bénévolement aux mesures d'urgence lors d'incidents majeurs.

Les gens recherchés sont:

- infirmière, infirmier
- cuisinière
- opérateur radio (amateur, CB)
- propriétaire de motoneige, vtt, camion 4 roues motrice
- sauveteur, secouriste
- des gens qui font de la plongée sous-marine, de l'alpinisme
- téléphoniste, secrétaire
- chauffeur de camion, autobus
- toutes personnes qui ont des compétences dans un domaine et qui pensent qu'ils pourraient aider lors d'un désastre.

C'est une excellente façon de s'impliquer dans la communauté. Si cela vous intéresse, communiqué avec M. Yves Laflamme du bureau de la municipalité au no de téléphone **259-7228** Fax: **259-7725**

CABANONS & PAVILLONS
THÉ - BEL

Fernand Bélanger
260, St-François
Tél.: (418) 259-7347

- Fabrication de cabanons de grandeurs assorties
- Fabrication de balançoires sur rouleau et sur billes

ÉGALEMENT

- Table de parterre, chaises de parterre, clôtures, boîtes à fleurs, fontaines décoratives
- Réparation meubles de parterre
- Chaises sur billes
- Etc...

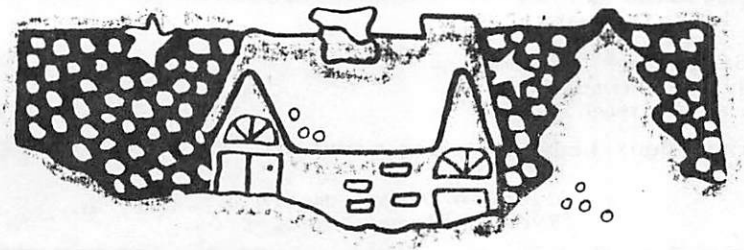

CONCTACTEZ-NOUS!

ESTIMATION GRATUITE sur rendez-vous

SUPER SPÉCIAL D'ENTREPÔT

NOVEMBRE - DÉCEMBRE

tapis - prélart - céramique

À PARTIR DE $3.95 - 4.95 - 5.95 etc...etc...

NOUS PAYONS LES TAXES POUR VOUS!

(produit en inventaire, tout produit sur commande vaste choix échantillon) 10% sur présentation de cette annonce

TAPIS MONTMAGNY
391, Boul. Taché Est, Montmagny

248-7840

RÉs.: (418) 248-9661
BUR.: (418) 248-7042

P.L.G. INC.

Analyse et programmation informatique

JEAN GOULET
B. Sc. A.

332, rue Kirouac, Montmagny, QC G5V 4B1

358, CHEMIN ST-FRANÇOIS
MONTMAGNY, QUÉBEC G0R 3A0

Entretien Ménager D. Paquet

LAVAGE DE TAPIS, MEUBLES, MURS
ET STORES, DÉCAPAGE, CIRAGE, ETC.

ESTIMATION GRATUITE
RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL

TÉL : (418) 259-2559

TÉL.: 248-2554
RÉS.: 259-2526

MARTIN PARÉ ENR.

ATELIER DE SOUDURE GÉNÉRALE
ARC ÉLECTRIQUE – GAZ – ALUMINIUM
VENTE DE MÉTAL – SOUDURE MOBILE
COUPAGE AU PLASMA

389 A, BL. TACHÉ, MONTMAGNY G5V 1E3

Les Équipements de Ferme
JEAN-PAUL BONNEAU, prop.

VENTE & SERVICE

918, Boul. St-François O., St-François
Cté Montmagny, G0R 3A0

Tél.: 259-7289

La Ferme Boulet enr.

Simon & Alfred Boulet prop.

St-Francois, tel: 259 7086 ou 7459

Pour Noël faites-vous plaisir!
Procurez-vous de la semence de: « Eye's of the tiger »
Le seul taureau au Canada ayant 3 frères à +10 en type

Meilleurs Souhaits

semence disponible à la ferme
demander le dépliant pubilcitaire

Ferme Pierstein

766 Taché Ouest, Montmagny
tel. ou fax: 248 6150

Moi & mon épouse tenons à remercier toute notre clientèle.
Qu'en cette période des fêtes la joie & la prospérité remplissent vos foyers

Nancy & Pierre

Les Encans Boulet inc.

St-François , tel: 259 7086 fax: 259 2610

Mon équipe se joint à nous pour vous souhaiter un joyeux temps des fêtes et nous en profitons pour remercier tout ceux et celles qui nous ont encouragés(ées) au cours de l'année.
Que l'année 1994 soit des plus fructueuse pour vous tous !

Jeannette & Alfred Boulet

RÉJEAN CLOUTIER MASSOTHÉRAPEUTE

MASSAGE SUÉDOIS - BAIN TOURBILLON

Nous traitons:
- **Bursite**
- **Tendinite**
- **Nerf sciatique**
- **Mal de dos**

Découpez

OBTENEZ **5,00$** de rabais

(Valide du 1 décembre au 1 janvier 94)

1 coupon par client

Membre de l'Association des Massothérapeutes du Québec

158, Ch. Morigeau
St-François, Cté Montmagny

Pour rendez-vous: 259-2569

MARCHÉ Extra!

MARCHÉ MORIGEAU ENR.

André Blais & France Marois
Propriétaires
ÉPICIER LICENCIÉ
Cassette Vidéo, Bureau Poste

64, Morigeau
St-François, Qué.
G0R 2G0

Tél.: **(418) 259-7741**

Petites Annonces

OFFRE DE SERVICE

Pour Noël, vous voulez offrir un cadeau original à des prix plus qu'abordable. Au Centre "Ressource Énergétique Gemm-Any" nous avons tout ce qu'il vous faut. Aussi à l'occasion de Noël, il y aura, le 21 décembre à 19h30, une soirée de relaxation avec prix de présence. Entrée libre.

Pour information: Annie Campagna
Tél: 259-7476

PROMOPRIX

Pierre Martin
534, Ch. St-François O.
St-François - G0R 3A0
TÉL.: 259-7728

L'ALCOOL ET LES MÉDICAMENTS

Avec la période des Fêtes qui approche à grand pas, il m'apparait opportun de vous entretenir de l'effet que peut avoir la consommation d'alcool sur les médicaments.

D'abord il est important de mentionner que l'on retrouve de l'alcool dans plusieurs médicaments de vente libre, ce qui n'est pas évident pour tout le monde. Ainsi les plus connus sont SCOPE avec 18% d'alcool, FERMENTOL avec 16%, MALTEVOL-12 avec 16% et ACTIFED-DM avec 5%. Vous constaterez que ces taux sont assez élevés pour devoir en tenir compte si de tels médicaments étaient utilisés de facon régulière.

L'effet de l'alcool que l'on consomme sur les médicaments dépend de la quantité consommée et varie selon le genre de médicaments utilissé. Ainsi l'alcool augmentera l'effet des médicaments pour le diabète, pouvant entraîner une baisse importante du taux de sucre dans le sang. Avec les médicaments pour combattre la nervosité, c'est l'effet secondaire de somnolence qui sera accentué par l'alcool. Avec des médicaments irritants pour l'estomac comme l'ASPIRINE ou les anti-inflammatoires, il peut y avoir augmentation des saignements gastro-intestinaux. Dans d'autres cas ce sont les médicaments qui vont modifier l'effet de l'alcool; ainsi le "TAGAMET" augmente le taux d'alcool dans le sang, ce qui fait qu'il faudra moins de consommations pour atteindre la limite de .08 permise pour la conduite automobile.

Donc, règle générale la combinaison alcoolmédicaments doit être évitée. Si pour votre cas particulier vous désirez le savoir, votre pharmacien demeure une source privilégiée de renseignements.
Je vous souhaite à tous un joyeux temps des Fêtes.

Pierre Martin, Pharmacien

HEURES D'OUVERTURE

LUNDI:	9h à midi 13h30 à 17h 19h à 21h
MAR.MER.JEU.:	9h à midi 13h30 à 17h
VENDREDI:	9h à midi 13h30 à 17h 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE

La Caisse Populaire de St-François de Montmagny

J'ai

tout intérêt à cotiser tôt à mon REER.

Obtenez une prime d'intérêt de 1/4 % l'an sur votre nouvelle cotisation annuelle REER, si elle est versée d'ici le 31 décembre 1993 inclusivement et déposée pour l'un des termes de 15, 39 ou 52 mois.

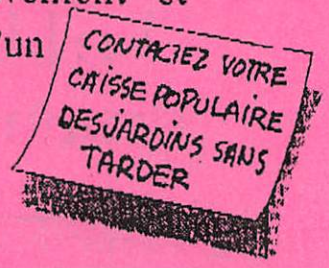

Desjardins l'incroyable force de la coopération